



## Ville de L'Ancienne-Lorette

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette, le mercredi 7 février 2018 à 17 h.

Sont présents : Madame Sylvie Falardeau, maire suppléant  
Madame Sylvie Papillon  
Monsieur André Laliberté  
Monsieur Gaétan Pageau  
Monsieur Charles Guérard, arrivé à 17 h 03  
tous conseillers et formant quorum

Sont également présents : Monsieur André Rousseau, directeur général  
Madame Caroline Martel, assistante-greffière

Sont absents : Monsieur Émile Loranger, maire  
Madame Josée Ossio, conseillère

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Sylvie Falardeau, maire suppléant, souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

### 39-18 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. *Règlement n° 308-2018 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$ – adoption du règlement;*
4. Demande de subvention au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE

### 40-18 3. **RÈGLEMENT N° 308-2018 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE 4 500 000 \$ – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 30 janvier 2018 et qu'il a été présenté aux personnes présentes par le maire suppléant, madame Sylvie Falardeau;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter le *Règlement n° 308-2018 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$;*

**CONSIDÉRANT** que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur André Laliberté et résolu :

**QUE** le conseil municipal de la Ville de L'Ancienne-Lorette adopte le *Règlement n° 308-2018 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 4 500 000 \$.*

**ADOPTÉE**

41-18 4. **DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV**

**CONSIDÉRANT** que, dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV*, la Ville de L'Ancienne-Lorette désire faire une demande d'aide financière afin de réaliser le projet de « Réfection complète de deux terrains de baseball existants »;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par monsieur Gaétan Pageau, appuyé par madame Sylvie Papillon et résolu :

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette autorise la présentation du projet de « Réfection complète de deux terrains de baseball existants » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.*

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de L'Ancienne-Lorette à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier.

**QUE** la Ville de L'Ancienne-Lorette désigne monsieur Martin Blais, directeur du Service des loisirs, des événements spéciaux et des technologies de l'information, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE**

5. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

42-18 6. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour a été traité;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par madame Sylvie Papillon, appuyé par monsieur Charles Guérard et résolu :

**QUE** la séance soit et est levée à 17 h 05.

**ADOPTÉE**

(S) Sylvie Falardeau

---

**SYLVIE FALARDEAU**  
Maire suppléant

(S) Caroline Martel

---

**CAROLINE MARTEL**  
Assistante-greffière